



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 19 avril 2018

Le Conseil Municipal convoqué le 11 avril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le jeudi 19 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2018,
- Présentation et adoption des budgets prévisionnels 2018 : Budget principal, et Service Eau-Assainissement,
- Service Eau-Assainissement : détermination de la durée des amortissements,
- Point sur les travaux,
- Participation des Communes extérieures pour la cantine, les activités périscolaires matin et les frais d'écolage 2016-2017,
- Nouvelles propositions relatives à l'organisation des activités périscolaires 2018/2019,
- Remplacement de M. Gérard PETIT au sein de diverses commissions et représentations,
- SDED52 : Modification statutaire,
- Admissions en non-valeur,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Délibération n° : D201825

Objet de la délibération
TAXES DIRECTES
LOCALES 2018

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux relatifs aux taxes directes locales pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19.35
- Taxe foncière (bâti) : 26.47
- Taxe foncière (non bâti) : 45.94
- CFE : 17.31

- **Service eau-Assainissement**

Le Maire présente avec les explications utiles le budget du service Eau-Assainissement 2018 relatif à la Commune, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement suivi du détail des opérations d'équipement.

Sur proposition du Maire, ce budget équilibré en recettes et dépenses, est voté à l'unanimité tel que présenté ci-dessous :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	304 141,00	146 800,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 157 341,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		304 141,00	Sous-état:Tableau_Section 41,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 166 029,00	131 338,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	591 038,00	662 207,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 963 522,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 757 067,00	1 757 067,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 061 208,00	2 061 208,00

Objet de la délibération

Adoption des Budgets
Primitifs 2018
Commune
Service Eau-Ass

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2018 relatifs à la Commune et au Service d'Eau-Assainissement, chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, assorti du détail des opérations d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs énoncés ci-dessus et présentés par le Maire.

Service Eau-Assainissement : détermination de la durée des amortissements

Objet de la délibération

Service EAU-ASS
Durées des
Amortissements

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Les conditions actuelles d'amortissement étant anciennes, il convient de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables. Le Maire précise que les collectivités peuvent fixer librement les durées d'amortissement tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir dans le cadre du service Eau-Assainissement selon les durées suivantes :
- 10 ans pour les Etudes et Diagnostics,
- 20 ans pour les compteurs, vannes, surpresseurs,
- 30 ans pour la Station d'Épuration,
- 60 ans pour les réseaux de collecte et refoulement,

Point sur les travaux

► **STEP** : Les travaux sont terminés et la station fonctionne depuis le 13 février 2018. Les employés communaux bénéficient d'une formation par l'entreprise sur le mode de fonctionnement.

La réception des travaux aura lieu après quatre mois de fonctionnement. Le Maire propose aux conseillers d'effectuer une visite guidée du site par l'entreprise WRANGLER, ce qui est accepté à l'unanimité.

► **Voirie rue Anatole Gabeur, Amédée Pierre et accessoirement rue G. Peignot** :

Le maire précise que :

- Les travaux portant sur la modification du trottoir en surbaissé devant le magasin TATOU sont terminés,
- Les trottoirs de la rue Amédée Pierre sont terminés ; il reste la bande de roulement qui se fera en même temps que celle de la rue Anatole Gabeur.
- La signalétique de la première phase est réalisée.
- Le problème d'évacuation des eaux de pluies au niveau de la maison des associations est résolu,
- Au niveau de la maison NURY, en face l'entrée des écoles, un ouvrage important va être réalisé

pour consolider la bande de roulement,

► **Sortie du Centre de secours :**

Les travaux sont terminés à l'exception du grillage à poser.

► **Conduite eau potable (2^{ème} phase) :**

La réception des travaux est prévue le 3 mai 2018. Le panneau solaire a été changé et depuis le dispositif fonctionne bien.

► **Micro-crèche :**

Des travaux de réseaux sont à faire pour brancher l'immeuble.

Le Maire apporte une précision au sujet de la délégation de service public pour la future micro-crèche. L'audition des deux entreprises (ADMR et Bébé People) qui ont fait une offre a eu lieu. L'ouverture est prévue en septembre 2018.

► **Raccordement usine SEALED'AIR :**

Compte tenu de ses perspectives d'extension, l'usine SEALED'AIR doit pouvoir bénéficier d'une alimentation électrique accrue. A cet effet, il faut donc tirer une ligne pour l'usine depuis Pont-la-Ville ; travaux dont le coût est estimé à 1.700.000 €.

Les réseaux pour l'assainissement sont à faire ou à refaire le long de la route (coût estimé 170.000 €). Le poteau incendie est à mettre aux normes. L'usine FERROFLEX sera raccordée en même temps.

Délibération n° : D201828

Objet de la délibération

Réhabilitation des
réseaux AEP et
Assainissement
Route d'Aubepierre

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur une partie de la route d'Aubepierre. Compte tenu de la complexité de cette démarche le Maire estime raisonnable de s'attacher l'aide d'un maître d'œuvre.

L'opération étant évaluée à 170 000 € HT, le Maire propose de retenir la proposition du cabinet EUROINFRA sur la base d'un taux de 4.95 % sur le montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier au Cabinet EUROINFRA de Chaumont, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur une partie de la route d'Aubepierre,
- De retenir le taux de 4.95 % sur le montant HT des travaux, soit une somme de 8 415.00 € sur un montant de travaux de 170 000 €,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

► **Voirie Val Bruant :**

En raison du très mauvais état de la partie communale de ce chemin, les travaux ont dû être effectués rapidement.

► **Voirie 2018 :**

La commission devait statuer sur un planning d'urgence des travaux à réaliser et contacter les entreprises qui doivent venir toutes ensemble afin qu'elles puissent établir des devis.

Daniel MARCHAL et Guillaume HOFER sont chargés de prendre contact avec ces entreprises qui seront convoquées par la mairie.

Participation des Communes extérieures Cantine, Activités périscolaires matin et les Frais d'écolage 2016-2017

Le projet des tarifs avait été vu avec les maires des communes d'AUBEPIERRE et de COUR L'ÉVÊQUE.

Délibération n° : D201829

Objet de la délibération

Périscolaire
Cantine scolaire
Participation des
Communes
2016-2017

Le Maire présente au Conseil Municipal les bilans détaillés de la cantine scolaire et des activités périscolaires.

Il rappelle que les communes extérieures sont liées par convention à Arc en Barrois en ce qui concerne la cantine scolaire et les activités périscolaires. Il explique qu'il a rencontré les maires de Cour l'Évêque et d'Aubepierre sur Aube afin de leur communiquer ces chiffres, et qu'en accord avec eux il propose les participations communales suivantes pour l'année scolaire 2016/2017.

Périscolaire matinal : 0.60 € par enfant et par séance.

Cantine scolaire : 7.90 € par repas

Périscolaire après-midi : 180 € par enfant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les participations communales proposées par le Maire, à savoir :
- Périscolaire matinal : 0.60 € par enfant et par séance.
- Cantine scolaire : 7.90 € par repas
- Périscolaire après-midi : 180 € par enfant et par an.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° : D201830

Objet de la délibération

Frais d'Ecolage
2016-2017

Le Maire propose les tarifs suivants au titre de la participation aux frais de fonctionnement des écoles 2016/2017, à savoir les montants forfaitaires suivants :

Ecole Maternelle 830 €/enfant

Ecole Élémentaire 500 €/enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le montant de la participation des communes extérieures (y compris les communes autres qu'Aubepierre sur Aube et Cour l'Évêque) pour 2016/2017 à :
 - Ecole Maternelle 830 €/enfant scolarisé
 - Ecole Élémentaire 500 €/enfant scolarisé
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent, notamment les titres de paiement.

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Nouvelles propositions relatives à l'organisation des activités périscolaires 2018/2019

Suite au passage à la semaine de 4 jours, plusieurs familles se trouvent en difficultés quant à l'accueil de leurs enfants le mercredi matin et midi, puisque les ateliers du mercredi après-midi compris dans le périscolaire sont maintenus.

Pour répondre à cette demande le Maire propose un forfait annuel qui se décompose comme suit :

Base : 8h 30 → 12h sur 36 semaines,

Option 1 : 7h 30 → 8h 30,

Option 2 : 12h 00 → 13h 30 (avec repas fourni par les familles car la cantine ne sera plus ouverte le mercredi).

Tarifs (suivant le coefficient familial) :

Base, de 210 € à 350 € par an,

Option 1, de 60 € à 100 € par an,

Option 2, de 90 € à 150 € par an.

Ces tarifs seraient à appliquer à l'année et les familles seraient d'accord.

Les livrets de propositions d'activités devront être donnés aux familles vers le 18 mai.

Il faudrait au moins 8 enfants pour l'accueil du mercredi matin.

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un accueil d'enfants le mercredi matin de 7h 30 à 13h 30 aux conditions tarifaires sus relatées.

Remplacement de M. Gérard PETIT au sein de diverses commissions et représentations

Délibération n° : D201831

Objet de la délibération

Modification des
représentants du
Conseil Municipal
auprès de différentes
instances

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle que suite à la démission de M Gérard PETIT, il est nécessaire de nommer de nouveaux représentants aux instances suivantes :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le remplacement de M Gérard PETIT comme suit :

- EHPAD : M Frédéric ROSSIGNOL
- Commission des Appels d'Offre : M Frédéric ROSSIGNOL
- Commission des Impôts : M Jean-Marie VILLALONGA
- Commission des Listes Electorales : M Daniel MARCHAL
- Commission d'Urbanisme : M Daniel MARCHAL
- Commission du Jumelage : M Jean-Marie VILLALONGA
- Conseil de l'Ecole Maternelle : M Frédéric ROSSIGNOL

SDED 52 : Modification statutaire

Délibération n° : D201832

Objet de la délibération

SDED52
Modification Statutaire

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 mars 2018 approuvant la mise à jour des annexes 1, 3 et 6 des statuts suite à l'adhésion au 1^{er} avril 201 de la Communauté de Communes du Grand Langres,

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de modifications statutaires.

En conséquence, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de modifications des statuts du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Admission en non valeur

Délibération n° : D201833

Objet de la délibération
Admissions en Non Valeurs
Service EAU-ASS

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 710.96 € pour le service Eau-Assainissement.

	Référence Pièce	Montant €	Tiers concerné
2008	T-711544700032	7.85	SARL LE FOURNIL
2009	R-10-368	6.61	SARL LE FOURNIL
2009	R-1-312	0.59	SARL LE FOURNIL
2010	R-14-347	6.05	SARL LE FOURNIL
2010	R-14-347	34.57	SARL LE FOURNIL
2010	T-711546230032	8.31	SARL LE FOURNIL
2010	T-711546230032	19.31	SARL LE FOURNIL
2011	R-23-365	33.87	SARL LE FOURNIL
2011	R-23-365	5.38	SARL LE FOURNIL
2011	R-911-309	8.55	SARL LE FOURNIL
2011	R-911-309	2.42	SARL LE FOURNIL
2011	T-711546280032	2.42	SARL LE FOURNIL
2011	T-711546280032	5.63	SARL LE FOURNIL
2011	T-711546360032	16.74	SARL LE FOURNIL
2011	T-711546360032	5.38	SARL LE FOURNIL
2012	R-21-315	11.69	SARL LE FOURNIL
2012	R-21-315	3.12	SARL LE FOURNIL
2012	R-42-370	139.23	SARL LE FOURNIL

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

2012	R-42-370	30.48	SARL LE FOURNIL
2012	T-711546480032	3.12	SARL LE FOURNIL
2012	T-711546480032	9.12	SARL LE FOURNIL
2012	T-711546480032	30.48	SARL LE FOURNIL
2012	T-711546480032	101.09	SARL LE FOURNIL
2013	R-28-318	6.00	SARL LE FOURNIL
2013	R-28-318	28.18	SARL LE FOURNIL
2013	T-7115467200032	22.67	SARL LE FOURNIL
2013	T-7115467200032	6.00	SARL LE FOURNIL
2013	T-76	13.19	SARL LE FOURNIL
2014	T19	15.83	SARL LE FOURNIL
2014	T-711547280032	20.02	DUSSART FABRICE
2014	T-711547280032	4.69	DUSSART FABRICE
2015	T-360	1.52	SARL LE FOURNIL
2015	T-360	5.95	SARL LE FOURNIL
2015	T-700300000288	1.20	SARL LE FOURNIL
2015	T-700300000288	4.96	SARL LE FOURNIL
2015	T-700300000621	3.60	SARL LE FOURNIL
2015	T-700300000621	16.64	SARL LE FOURNIL
2015	T-776	4.56	SARL LE FOURNIL
2015	T-776	19.02	SARL LE FOURNIL
2015	T-776	15.83	SARL LE FOURNIL
2016	T-2075	1.80	SARL LE FOURNIL
2016	T-2075	8.43	SARL LE FOURNIL
2016	T-2075	2.89	SARL LE FOURNIL
2016	T-2075	9.63	SARL LE FOURNIL
2016	T-2075	15.83	SARL LE FOURNIL
2017	T-2132	15.83	SARL LE FOURNIL

De prévoir les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6541

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Subventions

Délibération n° : D201834

Objet de la délibération

Subventions 2018
Amis des Vieux Jours
Sapeurs-pompiers
Subvention 2017
Foyer Rural

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes à :

- Les amis des Vieux Jours : 100 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers : 880 €
- Foyer Rural (2017) :
 - ACM : 1 550 €
 - Animation diseurs d'histoires : 400 €

◆ USAB :

Il a été fait remarquer que ce club n'avait pas touché de subvention depuis 2014. Le Maire répond qu'aucune demande n'avait été formulée.

La décision est ajournée dans l'attente de recevoir le bilan pour 2017 et le prévisionnel pour 2018.

▪ **Pavés autobloquants**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux demandes d'acquisition de pavés autobloquants émanant l'une d'Alexis MAIRET et l'autre de Laurent THUAYRE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au Maire et aux adjoints pour négocier le prix de cession.

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions du Relais :

Le Maire fait part au conseil de l'avancement de la procédure en cours concernant les subventions promises mais non versées pour la réhabilitation du Relais.

Une lettre a été faite au Préfet qui reste sur sa position de refus.

Un recours gracieux a donc été adressé au Préfet qui n'a pas accepté le recours.

La prochaine étape est donc le recours au Tribunal Administratif.

Remerciements :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu des remerciements de :

- L'Association Villages Anciens – Villages d'Avenir pour le prêt de la salle des fêtes,
- Des enfants des écoles pour les séjours passés tant au Grand Bornant qu'au Val André.

Naissance de Rose THOUVENIN :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un faire-part de l'un de ses conseillers, Matthieu THOUVENIN, à l'occasion de la naissance de sa fille Rose, et lui adresse au nom du conseil, ses félicitations.

Clés de l'Eglise de Montrot :

La clé de l'église est vraisemblablement perdue. Des essais d'ouverture ont été faits avec diverses vieilles clés mais aucune ne fonctionne.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Jean-Marie VILLALONGA informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du jumelage, les italiens viendront pour le Grand Pardon de Chaumont (du 22 au 24 juin 2018).

La séance est levée à 23h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : non fixé.

oo

Conseil Municipal du 19 avril 2018

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	